

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 28 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit avril à 9 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou salle « Cavalier Bénézet », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : DURAND Yves - SALTET Guy – MARTIN Michel – PATRINOS René – CRISTIANI Alain - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique – VIVENS Lucien – FESQUET Jérôme – VIDAL Thomas – DUCHESNE Christian – BALSAN Jacques – GRIMAUD Danielle – GOUNELLE Arlette - DELORD Martin - AMASSE Nicole – ANDREO Grégoire - CASTEILTORT Claude – ARNAL Frédéric – BERTRAND Yvette - MACQ Madeleine – CALAZEL André – BROUILLET Bernard.

Objet : Avenant N°1 de travaux de l'entreprise SARL TSM – Lot N°7 « Serrurerie » - Aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual

L'avenant a pour objet de prendre en compte des modifications sur le lot N°7 « Serrurerie » de l'entreprise SARL TSM dans le cadre des travaux d'aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual.

Les modifications rendues nécessaires pour adapter le projet à son utilisation concernent :

Plus values en HT :

- Fourniture et pose de grillage rigide : 3 150,00 €
- Fourniture et pose de portillon identique que le grillage : 450,00 €
- Fabrication et pose de gardes corps suivant escalier extérieur : 502,50 €
- Fermeture trappe silo à bois cadre en U monté sur charnière et poignée de levage : 650,00 €
- Fabrication et pose porte entrée silo : 800,00 €
- Fabrication cadre UPN recevant des planches bois amovibles retenue de granules : 560,00 €
- Fourniture et pose de grillage ht 1000 : 950,00 €
- Thermolaquage salle de réunion : 1 680,00 €

Moins values :

- Capotage silo : - 4 200,00 €
- Echelle ascenseur : - 600,00 €

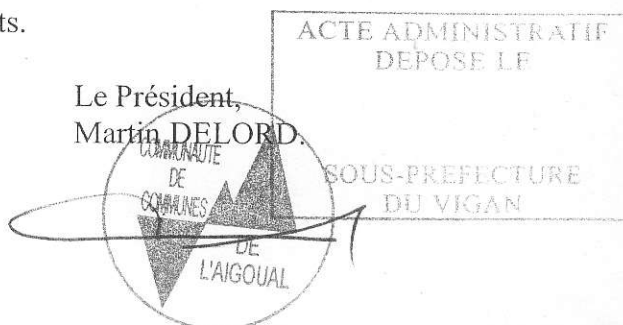
Ces modifications génèrent une plus value de 3 942,50 € HT soit 4 715,23 € TTC. Il s'ensuit que le nouveau montant du marché est de 38 082,50 € HT soit 45 546,67 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la plus value de 3 942,50 € HT ;
- Donne pouvoir au Président pour signer l'avenant N°1 de l'entreprise SARL TSM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
De la publication le

10 MAI 2012

21 MAI 2012